

N°18

Septembre 2014



### Tous à vos « clic » !

Les documents du SAGE Rance  
Frémur baie de Beaussais  
révisés sont sur le site de la  
CLE :

[www.sagerancefremur.com](http://www.sagerancefremur.com)

### Coordonnées

M. René Régnauld  
Président de la CLE du SAGE  
Rance Frémur baie de  
Beaussais

3 rue de la Chalotais  
22100 Dinan

02 96 85 02 49

[cle.rance@orange.fr](mailto:cle.rance@orange.fr)

[www.sagerancefremur.org](http://www.sagerancefremur.org)

### La Cellule d'animation

Anne LEGEAY, Animatrice –  
coordinatrice ★ Typhaine  
BERTHOU, Zones humides –  
Cours d'eau ★ Alice LANDAIS,  
Littoral – SIG ★ Thérèse  
BOULAU, administration –  
comptabilité ★ Stan QUINTIN,  
stagiaire bocage ★ Sébastien  
DRUET, stagiaire continuité  
écologique ★ Christophe  
JUBILO, stagiaire base de  
données

Ce bulletin est réalisé grâce au concours  
financier de l'Agence de l'eau Loire-  
Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne  
et du Conseil Général des Côtes d'Armor.

**Directeur de publication** : M. René  
REGNAULT, Président de la CLE

**Rédaction et conception** : cellule  
d'animation de la CLE

**Impression** : Artek Dynadoc

## Edito du Président

### Vers le renouvellement de la CLE !

Après le renouvellement des conseils municipaux de mars dernier vient alors la mise en place d'une nouvelle CLE (pour un mandat de 6 ans). La présidence va changer de titulaire. De 1999 à 2014 (15 ans) j'ai eu le plaisir d'assumer la charge de conduire à bonne fin la réalisation du S.A.G.E. ; il fut publié en 2004, sa révision fit l'objet d'un arrêté d'approbation préfectoral du 9 décembre 2013.

Une concertation réussie sur un espace interdépartemental de 1300 km<sup>2</sup>. Un S.A.G.E. approuvé à l'unanimité et toutefois ambitieux voire exemplaire.

Les acteurs du territoire concerné ont encore des efforts à fournir ; cependant observons que tous les paramètres sont en amélioration avec des résultats atteints dépassant les exigences de la D.C.E. notamment. Protégeons cette avance ! Les contrats territoriaux couvrant l'ensemble du périmètre doivent être assez ambitieux pour concilier des intérêts souvent bien différents selon que l'on soit à l'amont de la Rance ou en son estuaire.

J'ai apprécié le pilotage de cette aventure (plus de 60 membres dont la confiance ne m'a jamais fait défaut). Je remercie tous les acteurs de l'élaboration partagée et appropriée du S.A.G.E. ; ils ont appris à se connaître pour mieux définir les réponses à apporter alors que les intérêts étaient souvent contradictoires.

Merci enfin à la petite équipe très motivée, efficace, qui avec l'aide de quelques stagiaires a permis d'offrir au pays de Rance un S.A.G.E. du même nom ; un précieux outil pour assurer durablement l'avenir de ce territoire dans le respect d'une biodiversité retrouvée, protégée, valorisée, bien gérée.

J'aurai plaisir à être un observateur assidu !

**René Régnauld,**

*Président de la CLE  
Maire honoraire de Saint Samson sur Rance  
Sénateur honoraire*

# Qui fait quoi sur les cours d'eau dans le

Un des piliers de la reconquête de la qualité de l'eau est le volet portant sur les cours d'eau.

Ils sont ainsi l'objet d'une attention toute particulière de la part de nombreuses structures qui naviguent ensemble pour assurer l'amélioration de la qualité des cours d'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beussais. Petit tour d'horizon de ces structures ...

## La police de l'eau

Les actions administratives et/ou judiciaires en matière de police de l'eau sont assurées par l'**ONEMA** (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et les **DDTM** (Direction Départementales des Territoires et de la Mer)



*Seuil à Saint Jouan de l'Isle bloquant la continuité écologique du cours d'eau*

## Les partenaires techniques et Les financeurs

Plusieurs structures agissent de concert pour assurer la reconquête ou le maintien de la qualité des cours d'eau. Ces structures sont notamment :

- La **CLE** (Commission Locale de l'Eau) qui rédige puis porte le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), document local de planification de la gestion de l'eau
- L'**Agence de l'Eau Loire Bretagne**, les **Conseils Généraux** et le **Conseil Régional** qui sont financeurs et appuient de nombreuses actions
- Les **fédérations de pêche** qui apportent un appui technique voire financier aux opérations de restauration
- L'association **Bretagne Grands Migrateurs** qui aide aux actions inscrites dans le programme « poissons migrants »

## Les actions de restauration des cours d'eau

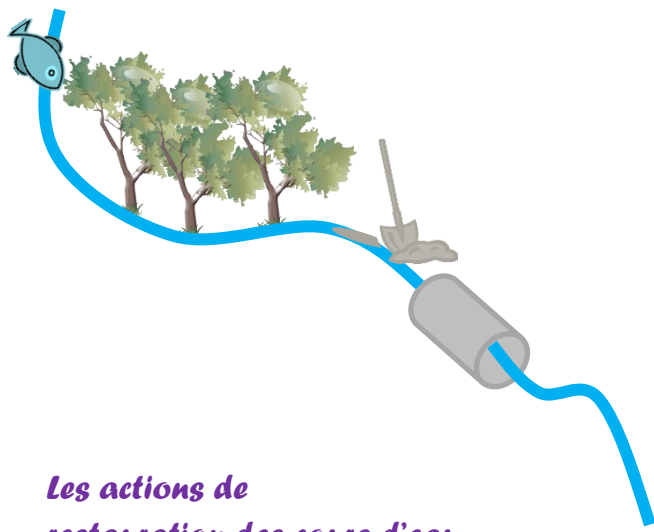
Les actions pour la restauration des cours d'eau visent pour la plupart à restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau.

L'hydromorphologie des cours d'eau, qui peut être assimilée à la qualité physique du cours d'eau, influe sur la qualité et la diversité des habitats présents dans le cours d'eau.

Une bonne hydromorphologie est ainsi nécessaire pour accueillir une biodiversité aquatique qui permette le bon fonctionnement biologique de la rivière. Elle est donc un paramètre incontournable pour être au rendez-vous du bon état des cours d'eau.

Différents types d'actions sont menées pour restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau, par exemple le reméandrage, l'adoucissement des berges, les rampes d'enrochement, la remise à ciel ouvert du cours d'eau...

Ces actions sont généralement mises en œuvre par les **structures porteuses des contrats de bassin versant** (voir sur la carte les différentes structures concernées).



# périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais ?

## La gestion du cours d'eau au quotidien

Qu'ils soient publics ou privés, les **rivierains de cours d'eau** ont un devoir d'entretien du lit du cours d'eau, de ses berges et de sa ripisylve. Ils sont également mis à contribution pour améliorer la connaissance sur les cours d'eau. Ainsi, tout un chacun a un rôle à jouer dans la protection et la bonne gestion des cours d'eau.

Les **propriétaires de certains ouvrages** bloquant la continuité écologique doivent aménager leur ouvrage pour permettre la circulation des poissons et des sédiments (voir la disposition 8 du SAGE révisé et le guide « Ouvrages en rivière : comprendre et agir en faveur de la continuité écologique »).

N'oubliez pas de consulter le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais révisé pour connaître les actions préconisées

## Les structures Maîtres d'ouvrages des volets « Milieux Aquatiques » des contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais :

■ **Frémur baie de Beaussais** : Maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Côte d'Emeraude

■ **Haute-Rance** : Maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Pays de Caulnes

■ **Linon** : Maîtrise d'Ouvrage du Syndicat mixte du bassin versant du Linon

■ **Néal et Guy-Renault** : Maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes St Méen – Montauban de Bretagne

■ **Rance aval / Faluns / Guinefort** : Maîtrise d'ouvrage de Dinan Communauté, animation par CŒUR-Emeraude

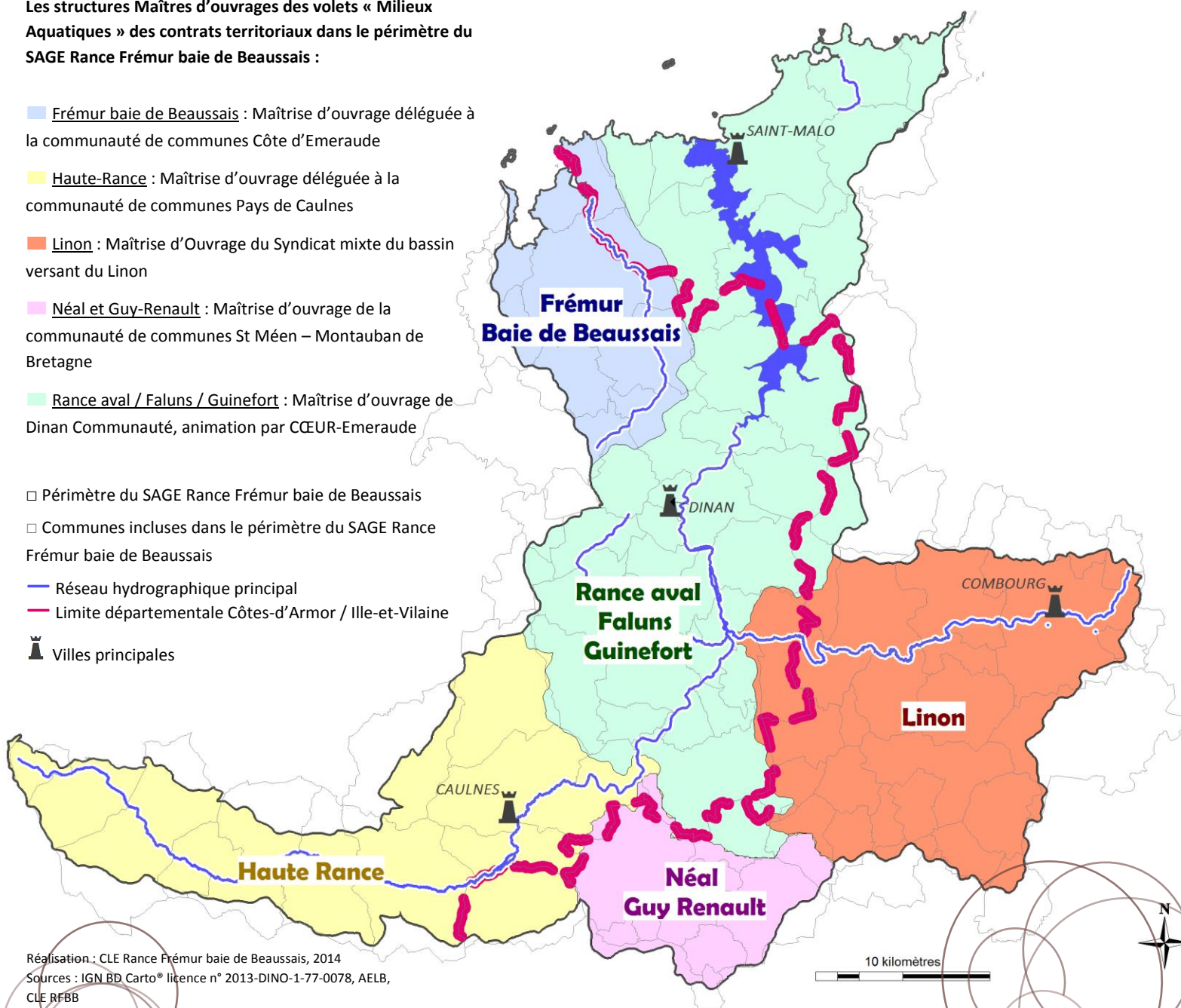
□ Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais

□ Communes incluses dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais

— Réseau hydrographique principal

— Limite départementale Côtes-d'Armor / Ille-et-Vilaine

🏰 Villes principales



## Le tableau de bord annuel du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beausais

Le suivi de la mise en œuvre du SAGE et de ses prescriptions est nécessaire pour juger de l'efficacité et la cohérence des actions entreprises. L'évaluation annuelle du SAGE doit permettre de caractériser l'effort déjà réalisé, ses impacts et le chemin restant à parcourir afin de répondre aux objectifs fixés. En fonction des résultats obtenus chaque année, le tableau de bord peut permettre d'orienter la mise en œuvre des articles, dispositions et orientations de gestion du SAGE dans un souci de plus grande efficacité.

La Commission Locale de l'Eau a réalisé le premier Tableau de Bord annuel du SAGE pour l'année 2013. Celui-ci sera diffusé aux collectivités locales, aux partenaires techniques, aux financeurs, etc. en Septembre.

Il sera également téléchargeable depuis le site internet du SAGE [www.sagerancefremur.com](http://www.sagerancefremur.com)

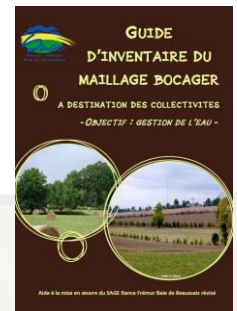
Bonne lecture !



## Guide pour l'inventaire et la protection du maillage bocager anti-érosif

Paysage résultant des évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale, le bocage (haies, talus...) a connu une forte régression depuis un demi-siècle. Or ce bocage fournit des services agronomiques, économiques et écologiques notamment en matière de lutte contre l'érosion et pour une meilleure qualité de l'eau. Le CLE souhaite protéger ce maillage bocager qui a un rôle de lutte contre l'érosion et pour la gestion de l'eau : on parle alors de « dispositifs anti-érosifs ».

Stan Quintin, stagiaire en master 2 Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral, a travaillé au sein de la Commission Locale de l'Eau pour élaborer un guide pédagogique en concertation avec les différents acteurs du bocage et du monde agricole du territoire. Ce guide explicite une méthode d'inventaire proposée à toutes les communes du SAGE et il définit comment le bocage doit être protégé dans les documents d'urbanisme. Il permettra ainsi d'obtenir un niveau de connaissance et une protection homogènes sur le territoire du SAGE.



## Communication sur la continuité écologique

La continuité écologique des cours d'eau est un enjeu important dans l'amélioration de la qualité de l'eau. Cette notion traduit la nécessité de libre circulation des poissons et des sédiments sur l'ensemble du réseau hydrographique. Pour rétablir cette continuité, dégradée par l'ensemble des ouvrages hydrauliques (transversaux à l'écoulement), de nombreuses actions sont possibles.



Le SAGE souhaite accompagner ces actions de restauration. Pour cela, Sébastien Druet, stagiaire en master 1 Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux, a rédigé un livret pédagogique sur le thème de la continuité écologique à destination des propriétaires d'ouvrages et des élus.

Ce livret, ancré dans le territoire du SAGE, synthétise les usages et les impacts des ouvrages. Ces impacts sont mis en relief par une liste de solutions techniques permettant de rétablir, au moins partiellement, la continuité. Le livret veut avant inciter à l'aménagement des ouvrages qui posent problème mais il n'oublie pas non plus de faire quelques petits rappels réglementaires.

Il faut agir, pas tant parce que la Loi le dit mais parce que l'Homme et la Nature ont tout à y gagner.